

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER du 29 MARS 2026

De l'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET
ARTISANS DE LAGARDELLE-SUR-LEZE

PROFESSIONNELS

A retourner avec paiement avant le 22 mars 2026 à
ACAL – Salon l'D COIF - Cours des Ravelins – 31870 Lagardelle/Lèze

Contact-renseignements : Richard 07 86 26 46 42
Léontina (SMS au 06 28 68 16 92 (ou après 17h)
Mail : assocomlagardelle@gmail.com

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone (obligatoire) :

Mail :

N° carte d'identité (1) :

Délivrée le (1) :

Par

Numéro SIRET :

(joindre la photocopie recto-verso) (1)

DECLARE SUR L'HONNEUR

✓ Avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Vos données personnelles (RGPD du 25.05.18) seront conservées 2 ans après le dernier vide-grenier fait avec notre association afin de pouvoir vous envoyer notre nouveau dossier d'inscription. Si vous vous y opposez, merci de cocher ici ☐.

Vous pouvez modifier le consentement donné pour le traitement de vos données, en nous contactant à : assocomlagardelle@gmail.com

(1) Obligatoire

○ VIDE GRENIER : Précisez la nature du stand
(produits vendus, manège...) pour une meilleure
installation :
.....
.....

○ Nombre d'emplacements (2 maximum)

(1 emplacement = 5 m x 2 m ; 35 €)

☐ un ☐ deux

Avec branchement électrique :

☐ oui ☐ non (stands et manèges)

☐ puissance électrique nécessaire :

Chaque professionnel doit fournir ses propres câbles de
branchement

○ Je joins mon règlement de 35 € par emplacement

Total règlement :

Par chèque bancaire à l'ordre de : « ACAL »
(ACAL = Association des Commerçants et Artisans de
Lagardelle-sur-Lèze)

○ Ma signature m'engage à respecter le règlement
ci-joint.

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé »

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER du 29 MARS 2026 DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LAGARDELLE-SUR-LÈZE PROFESSIONNELS

Ouvert aux visiteurs de 9 h à 17 h 30

1. L'inscription est nominative.
2. **Seuls les organisateurs attribuent les places** aux exposants par ordre chronologique d'inscription, au prix forfaitaire de 35€ par emplacement (5mx2m). Il est interdit de modifier les emplacements.
3. **Une inscription est prise en compte uniquement après réception du paiement et des documents.**
4. Le nombre de places étant limité, les exposants ne pouvant être retenus seront prévenus dès la clôture des inscriptions. Une liste d'attente sera établie.
5. **L'accueil se fait à partir de 6h00 pour les exposants :** Cours des Ravelins (devant Salon l'D Coif).
Les places non occupées après 8h30 pourront être réattribuées.
6. Les véhicules seront enlevés après déchargement et les consignes sur parkings respectées. **Aucun véhicule ne pourra circuler sur le périmètre du vide-grenier entre 9h et 18h.**
7. L'exposant désirant garder son véhicule doit en faire la demande à l'inscription. Cette possibilité sera accordée en fonction des places disponibles.
Tout véhicule autorisé sur le périmètre du vide-grenier ne pourra être enlevé qu'à partir de 17h30.
8. Les droits de place ne sont pas remboursables (sauf si annulation du vide-grenier par les organisateurs).
9. Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls y compris par cas fortuit ou de force majeure, contre le feu, accident, attentat, etc...
10. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie ou falsification de document des dits exposants.
11. **L'inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'identité (Obligatoire) + Carte d'immatriculation RC avec Numéro SIRET ou auto-entrepreneur**
12. L'association ne prête aucun matériel.
13. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre à son départ. Aucun objet invendu ne doit être laissé sur place, sous peine de contravention.



N'oubliez pas ! Nous ne sommes que bénévoles... Soyez tolérants. Merci.